JUNE 2000

CREDIT WHERE CREDIT IS DUE

CANADIAN UNIVERSITIES AND THE EUROPEAN AND ASIAN CREDIT TRANSFER SYSTEMS

Association of Universities and Colleges of Canada
Association des universités et collèges du Canada

Table of Contents

Foreword i

Why Is Credit Recognition An Issue? 1

Europe 3
- Background Context 3
- ECTS Tools and Methods 4
- ECTS Information Packages 5
- ECTS Credit Allocation in Theory and Practice 6
- ECTS Grading Scale 8
- Benefits and Future Directions 8

Asia 9
- Background Context 9
- UCTS Tools and Methods 9
- UCTS Record of UMAP Study 10
- UCTS Credit Allocation in Theory and Practice 10
- UCTS Grading Scale 12

North America 12

What do ECTS and UCTS mean for Canadian universities? 13

Next Steps 14

For Further Reference 16

Foreword

The Association of Universities and Colleges of Canada represents Canada's universities at home and abroad. Its mandate is to foster and promote the interests of higher education, a role which includes facilitating the internationalization activities of its member institutions. Towards this end, AUCC aims to support the growing interest of Canadian universities in providing academic experiences abroad for their students and welcoming international students to their campuses[1]. Since one of the keys to successful exchanges is ensuring academic credit earned by students abroad is granted to them by their home institutions, AUCC has prepared this background paper in order to raise awareness in the university community concerning key academic recognition and credit transfer tools currently being used in other parts of the world and to stimulate discussion on the potential implications of these developments for Canadian universities' aspirations to increase the quantity and quality of student exchanges.

The support of those who contributed to this paper is gratefully acknowledged, particularly Gail Larose, who prepared the backgrounder; Human Resources Development Canada (HRDC), which gave financial support to the project; and especially those universities and provincial departments of education who responded so promptly to the AUCC's survey on the use of credit recognition tools in Canada.

[1] The terms "study abroad"and "student exchanges" are used more or less interchangeably to denote any short-term study (as part of a reciprocal exchange or not) undertaken by a student in mid-program at another (host) institution that gives credit leading to a degree from the student's home institution. Such short-term study may include co-op programs or electives taken abroad. While this paper is not intended to deal with issues related to the recruitment or admission of foreign students to Canadian universities for full graduate or undergraduate degree programs or the assessment of the bona fides or accreditation of foreign institutions, some aspects of these credit transfer schemes may also be useful in these contexts.

101-00241/

Why Is Credit Recognition An Issue?

Student mobility has long been of interest to many countries, not least those of the developing world, and it is clear that student and labour mobility is of growing interest as the new century begins. At the international level, there is increased appreciation of the important societal benefits that international education brings. For example, in June 1999, the leaders of the G-8 nations formally acknowledged the importance of international education by adopting the *Cologne Charter*, part of which calls for "the promotion of the study of foreign languages and an increase in faculty and student international exchanges to increase the understanding of different cultures and enhance mobility in a globalized world". Similarly, after some 20 years of work in the area of credential recognition, the Council of Europe and UNESCO adopted the "*Convention on the Recognition of Qualifications Concerning Higher Education in the European Region* in Lisbon. The Lisbon Convention, as it is now called, was intended, among other goals, to acknowledge "that the recognition of studies, certificates, diplomas and degrees . . . represents an important measure for promoting academic mobility"and "that a fair recognition of qualifications is a key element of the right to education and a responsibility to society".

GLOSSARY

CEPES - Centre Européen pour l'Enseignement Supérieur/European Centre for Higher Education
CICIC - Canadian Information Centre on International Credentials
credit - measurement of learning outcomes
course - self-contained part of a program of studies
ECTS - European Credit Transfer System
ERASMUS - European Community Action Scheme for the Mobility of University Students
Lisbon Convention - the international UNESCO convention on the recognition of degrees, diplomas and studies
recognition - formal acknowledgment by a competent authority (university, professional association, etc.) of the value of a foreign educational qualification with a view to access to educational and/or employment activities
SOCRATES - European Action Programme in the Field of Education
UCTS - University Credit Transfer Scheme
UMAP - University Mobility in Asia and the Pacific

It is worth noting that the Diploma Supplement, designed as a tool to help credential assessors evaluate final or terminal qualifications, was also developed at this time to support the implementation of the Lisbon Convention. As this paper focuses on credit recognition and transfer in the context of short-term study abroad and exchange programs, a fuller treatment of the Diploma Supplement must await a later review. Further information on the Diploma Supplement is available in the sidebar on page nine and at the Web sites listed in the last section.

In many countries around the world, the commitment to student mobility is being taken very seriously. As explained below, Europe has been a pioneer in this area, through its development and use of the European Credit Transfer System (ECTS) among other initiatives. The Asia-Pacific region is following the European lead to facilitate growing student mobility in the region, particularly involving exchanges with Australia.

In Canada, there is also evidence of growing attention to international education at several levels. At the federal level, Human Resources Development Canada (HRDC), for example, supports activities like its international mobility in higher education program. This program currently funds projects that support exchange of students between Canada and countries of the European

Community (EC) and between Canada, the United States and Mexico. There are hopeful signs that HRDC may support more student mobility initiatives with other world regions in the future. It is important to note that a guarantee of credit recognition for students involved in HRDC-sponsored projects is a requirement of these initiatives.

Canada has also recently decided to formally join a 26-country organization called University Mobility in Asia and the Pacific (UMAP).[2] UMAP was created in 1991 to promote faculty and student mobility through exchanges and institutional cooperation and to identify and reduce barriers to academic mobility. There is more detailed information about UMAP on page 9.

Many provincial governments have also increased their support for international education through, for example, the creation of new organizations and, in some cases, additional financial support. While much of this provincially sponsored activity focuses on marketing education institutions abroad, there is also an interest in student exchanges. Federal and provincial governments consult on these issues through a consultative committee involving the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT).

On the institutional front, Canadian universities are becoming increasingly focused on student mobility. A recent AUCC initiative, *Progress and Promise: the 2000 AUCC Report on Internationalization at Canadian Universities*, finds that the most important rationale for internationalization, chosen by 73 percent of respondents, is to "prepare graduates to be internationally knowledgeable and interculturally competent". Moreover, heightened awareness of the importance of study abroad, as well as more opportunities to pursue it, have been among the most significant impacts of internationalization to date. It is therefore not surprising that 89 percent of responding institutions have a medium-to-high level of interest in providing academic experiences abroad for their students.

It is the juxtaposition of these two issues — the increased interest in short-term study abroad on the part of Canada and other countries on the one hand, and the concern that academic credit for study be appropriately recognized on the other — that makes it timely for the Canadian university community to learn more about these new credit transfer frameworks and to assess the implications in light of the potential for broader adoption of these tools by their academic partners in other countries.

---

[2] The member countries of UMAP are: Australia, Brunei, Cambodia, Canada, Chile, Fiji, Guam, the Hong Kong SAR, Indonesia, Japan, Korea, Laos, Malaysia, Mexico, Mongolia, Myanmar, Nepal, New Zealand, Papua New Guinea, People's Republic of China, Philippines, Russia, Singapore, Sri Lanka, Taiwan, Thailand, United States, Vietnam and Western Samoa.

Europe

Background Context

Driven by the movement for greater European integration, higher education institutions in the European Union (EU) are seeking ways to enhance student and worker mobility and to formally recognize and validate the academic achievements of their students. Europeans are tackling the issue of academic recognition on two distinct fronts.

The first area of activity involves the recognition of completed higher education qualifications, a task supported by the networks of European National Information Centres (ENICs) and National Academic Recognition Information Centres of the European Commission (NARICs) of which the Canadian Information Centre for International Credentials (CICIC) is a network member. The work of the European Commission, the Council of Europe and UNESCO/CEPES to develop and promote the Diploma Supplement, mentioned previously, also fits into this overall effort.

The second area of activity focuses on the recognition of parts of a study program undertaken abroad. The European Union has been leading the way in creating a multi-country framework for student mobility. ERASMUS is the name given to the higher education section of SOCRATES (see glossary on page 1). ERASMUS was launched in the summer of 1987 to promote student mobility within Europe. It is now open to participation by 24 countries[3] representing a total population in 1999-2000 of over 460 million and some 1200 higher education institutions (between 5000 and 6000 departments and faculties). SOCRATES/ERASMUS encompasses a broad range of activities and funding mechanisms including student and teacher exchanges, joint curriculum development and language courses. The European Union set an optimistic target for 10 percent of all EU students to undertake at least part of their formal studies in another country.

One of the aims of ERASMUS is the "promotion of academic recognition throughout the European Community in order to allow students to circulate more freely between the Member States". The European Credit Transfer System (ECTS) was developed to provide a way of measuring and comparing learning achievements, and transferring them from one institution to another. It is important to note in this regard that before the adoption of ECTS, it was not common practice for higher education institutions in Europe to use modular course or degree program structures, nor was it their custom to use credit accumulation systems for academic audit and progress. University calendars like those routinely published by Canadian universities were not in common circulation, thus making it difficult for institutions to assess other university "transcripts".

The European Commission chose to implement ECTS by making it an integral part of its ERASMUS program. ECTS is thus a key initiative for managing European academic recognition. It helps higher education institutions enhance their cooperation by improving their access to information on foreign curricula and providing common procedures for academic recognition.

---

[3] The 24 countries are the 15 member states of the European Union (Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, and the United Kingdom), the three European Economic Area (EEA) countries (Iceland, Liechtenstein and Norway) and six associated countries (Hungary, Romania, the Czech Republic, the Slovak Republic, Poland and Cyprus).

Established in 1988, ECTS was tested over a six-year period in 145 higher education institutions in all EU Member States and EEA countries in five subject areas (business administration, chemistry, history, mechanical engineering and medicine). As a result of the promise shown in the pilot stage, 38 university and 36 non-university institutions of higher education were invited to join the scheme in 1995. In 1997-1998, 772 new institutions applied to join the ECTS and 290 more asked to join in 1998-1999.

The European Commission requires that each participating institution name ECTS departmental and institutional coordinators and the European Commission itself also appoints faculty members as subject area coordinators to be resource/contact persons. This is because the scheme is predicated on an a priori agreement among participating academic departments of acceptable content and credit allocation for courses offered to exchange students, whether or not any students eventually participate in exchanges. As such, ECTS remains a purely voluntary and decentralized system based on institutional cooperation and trust. Moreover, each participating institution or department selects its own partners.

ECTS Tools and Methods

The main ECTS operational tools are:

1) the information package developed by the host institution containing general information including an academic calendar describing course content (content, prerequisites, methods of assessment, grading scales, etc.) and ECTS credits allocated based on an assessment of student workload.

2) the learning agreement (application form) completed by students describing their desired program of study abroad and approved by both home and host institutions prior to departure; and

3) the transcript of records showing both the number of ECTS credits earned as well as the local and ECTS grades awarded reflecting both a quantitative and qualitative assessment of student performance.

For an institution, involvement in ECTS means appointing ECTS departmental coordinators by subject area/discipline in all departments and faculties that intend to use ECTS (presumably those with a substantial number of exchanges, given the labour-intensive nature of preliminary discussions); allocating credits to course units and negotiating agreement with partner institutions and departments; developing information packages in at least two languages; distributing and collecting application forms/learning agreements; selecting student participants; and recording student performance through transcripts of records that show both regular home institution and ECTS credits.

In return, ECTS creates curriculum transparency by providing detailed information on courses and their relevance towards a qualification. It helps faculty make academic decisions based on *prior* agreement between home and host institutions on the content of study programs. It also allows institutions to retain their autonomy and responsibility for all decisions concerning student

performance and achievement without amending existing structures, standards or assessment methods.

From a student's point of view, the ECTS works in the following way. Students in departments participating in ECTS contact their departmental coordinator to complete an application form/learning agreement to study at a university in another country. Since such exchanges are funded in Europe by ERASMUS grants, the ultimate selection of students is competitive. Students are then provided with an information package on the study programs available at the home university's partner institutions in their country of choice. If selected, students are provided with a transcript translated into ECTS terms showing their record of achievement to date at their home institution. The student is responsible for applying to and registering in the host institution. After the study period is completed, the host institution adds to the student's transcript the ECTS credits earned abroad.

Theoretically, students could spend each semester in a different European country accumulating credits towards an eventual degree. For example, the ECTS pilot project provides a description of a hypothetical Dutch student who grows up speaking Dutch, German and English (not unusual in the Netherlands) and who begins study at home for a year. Two semesters are then spent at a German university where the student is granted a *Diplomvorprüfung* after which the student spends a third year at a British university, graduating with a three-year degree.

ECTS Information Packages

This modular course approach is somewhat revolutionary for some European universities. The ECTS information package, a key operational tool, explains in simple terms how programs offered by departments participating in ECTS are broken down into smaller course elements which provide the basis for the academic recognition not only of the individual courses but also of intermediate and final qualifications. In this context, it is important that both institutions have as much detailed information as possible in order to agree on an appropriate level of credit transfer and recognition.

Institutions participating in ECTS develop information packages, which contain general information about the institution and details about the courses in which exchange students will be enrolling to receive credits and grades, both from the host and their home institutions. An information package contains the following:

A Information on the Institution
1. Name of institution, brief history
2. General description
   - Type (college, university, state-supported, etc.)
   - Location with description of area, population, etc.
   - Size (number of faculty, students, staff, etc.)
3. Academic year (dates)
4. Registration
   - General requirements
   - Academic requirements
   - Linguistic requirements or regulations

- Specific requirements for ECTS exchange students, if any
- Tuition and ancillary fees (if any)

5. Accommodation
   - Available housing (residences, off-campus, services, etc.)
   - Relevant addresses, telephone numbers, etc.
   - Costs
6. Health and insurance
7. Cost of living

B Information on the Department/Academic Unit/Program of Study

1. Description of the department or unit (specialties, research activities, available equipment, etc.)
   i) List of faculty, ECTS coordinator
   ii) Study programs
      - General course structure (e.g. number of years required for degree, qualifications, etc.)
      - Regulations and good standing/progression
   iii) Admission and registration procedures (specific conditions, deadlines)
2. Course descriptions (5 to 10 lines, title, etc.)
3. Course specifications
   i) Level (first, second, third year, etc.)
   ii) Pre-requisites
   iii) Contact hours (number of hours per week, etc.)
   iv) Delivery (lecture, seminar, discussion group, lab, etc.)
   v) Mode of assessment (essays, term papers, reading, exams, etc.)
   vi) Number of credits
4. Name of professor

While this list seems to cover a vast amount of material, in reality most Canadian universities already publish such details in their calendars and even post most of it on their Web sites.

ECTS Credit Allocation in Theory and Practice

ECTS credits are a value allocated to course units describing the student workload required to complete them: lectures, seminars, practical work in the laboratory or library and examinations or other assessment activities. Normally, 60 ECTS credits represent one full year of study on a full-time basis (20 credits per trimester). In the following annex to the ECTS pilot scheme, an allocation of credit points between different systems is suggested.

Designation of type course	ECTS Credits in a		
	trimester/term system	semester system	study year system
1. Prescribed courses			
a) Lecture - 1 hour/week	1	1.5	3
b) Seminar - 1 hour/week	1	1.5	3
c) Exercise course - 1 hour/week	0.5	0.75	1.5
d) Excursion - 1 week	6	3	1.5
e) Practical training - 6 months	30	30	30
2. Optional courses, which form part of the study course			
a) Lecture - 1 hour/week	0.5-1	0.75-1.5	1.5-3
b) Seminar - 1 hour/week	0.5-1	0.75-1.5	1.5-3
c) Exercise course - 1 hour/week	0.25-0.5	0.38-0.75	0.75-1.5
d) Excursion - 1 week	3-6	1.5-3	0.75-1.5
e) Practical training - 6 months	15-30	15-30	15-30
3. Other parts of prescribed study courses, exams			
a) Examination period outside the regular study period - 6 months	30	30	30
b) Final thesis outside the regular study period - 3 months	15	15	15

Source: European Community Course Credit Transfer System: Presentation of the ECTS Pilot Scheme, Second Edition, 1990, Annex 1

As this chart illustrates, a typical Canadian course comprising three hours of lecture plus one hour of discussion group per week over two semesters could be allocated 12 ECTS credits (4 hours of workload x 1.5 credit points per hour x 2 semesters = 12). A one-term or semester course (half course) would be allocated 6 ECTS credits. Overall, the workload in a typical Canadian academic year of two semesters would therefore total 60 ECTS credits (12 ECTS credits per full-year course x a five-course load per year = 60 OR 6 ECTS credits per half course x a five-course load per semester x two semesters = 60).

In practice, then, a European exchange student in Canada for a term might take a full course load and receive 30 ECTS credits (5 half-courses x 6 ECTS credits per course = 30). A Canadian student spending a three-month term at a European university on an exchange program taking, for example, a language course and three other courses as electives towards his or her degree might receive 8 ECTS credits (a language course comprising a four-hour lab per week = 4 hours x 0.5 credit allocation + three other courses, each comprising a two-hour lecture per week = 2 hours x 1 credit allocation x 3 = 8 ECTS credits) and be granted credit for one-and-a-half courses by his or her home institution.

Credits can also be awarded for field trips, practical placements and thesis preparation when these are part of home and host institution programs of study. Work-load credits are awarded only upon successful completion of the required examinations or other assessments.

ECTS Grading Scale

An ECTS grading scale has also been developed that helps home institutions transpose grades awarded by host institutions to their own grading system. For example, an Italian student could attend a partner ECTS university in France and be awarded a mark of 13 out of 20 for his or her course. At the French institution, a mark of 13 is considered to be "Good" and thus translates to the ECTS grade "C". The student's transcript will show both the French mark 13 and the ECTS grade "C". On the basis of these two pieces of information, the student's home university in Italy will award a mark of 27 out of 30. A fuller description of the similar UCTS grading scale with another example can be found on page 12.

PHARE is the extension of ECTS to Central and East European countries aimed at providing increased cooperation in education and training. It was set up in late 1997 and its work throughout 1998 led to the introduction of the Diploma Supplement and ECTS models for credential evaluation and academic recognition in at least eight countries in the region.

Benefits and Future Directions

From the European standpoint, the main benefits of ECTS for students are that it guarantees academic recognition of studies abroad, enables access to regular degree courses alongside regular students and facilitates further studies abroad, either in the original host institution or even in a third country. The value for higher education institutions is that ECTS creates curriculum transparency by providing detailed course information, helps universities make decisions about academic recognition as a result of prior agreement on the content of study abroad and helps preserve institutional autonomy and responsibility for all decisions concerning students' achievement without amending existing structures or assessment methods.

The overall coordination and management of the scheme is handled by the European Commission's ERASMUS Bureau in Brussels. The operation of ECTS involves national workshops which are organized in cooperation with ECTS subject area coordinators/counsellors and institutions that have had experience with the ECTS system. In early 1998, a network of ECTS help lines was set up through which ECTS counsellors provide advice and feedback and help resolve practical problems based on good practice. An ECTS user's guide has also been produced by the EC to help institutions develop and use the ECTS system.

Currently, the European Commission has mounted a feasibility study to examine the potential for developing ECTS into an integrated, European system for credit accumulation in the context of life-long learning. The backdrop to this development is the *Bologna Declaration* signed in June 1999. In it, 31 European education ministers agreed to work towards a common framework for European higher education credentials and broadly endorsed the ECTS model as the best means of promoting widespread student mobility. The consultations will solicit feedback on using ECTS to accumulate higher education credits and for use in post-school, adult and vocational education, different modes of education such as distance and open learning delivery and in professional education and training. A report is expected to be published in mid-year (2000).

Asia

Background Context

University Mobility in Asia and the Pacific (UMAP) is an organization aimed at increasing university mobility. Its general objective is to achieve better understanding within the countries and territories of the Asia/Pacific region of the cultural, economic and social systems by increasing the mobility of higher education students and staff and improving the quality of higher education. The first steps towards the establishment of UMAP were taken in 1991 by the Australian Vice-Chancellors' Committee with the support of the Australian Government. UMAP currently has 26 members, including Canada (see list of country members on page 2).

Under UMAP, universities are encouraged to negotiate bilateral agreements which detail the conditions under which student exchanges take place. Exchange agreements, much like those in between many Canadian universities and their foreign partners, cover matters such as the selection of participating students and staff, approval of study programs, provision of any necessary language training and practical support (assistance with accommodation, etc.). Students interested in taking part in a UMAP exchange are advised to contact the office in their home institution responsible for international exchanges.

"The Diploma Supplement was developed by the European Commission, Council of Europe and UNESCO/CEPES in 1988. Its purpose is to provide sufficient independent data to improve the international 'transparency' and fair academic and professional recognition of qualifications. It is designed to provide a description of the nature, level, context, content and status of studies that were pursued and successfully completed by the individual named on the accompanying qualification. It should be free from any value judgements, equivalence statements or suggestions about recognition."

Revised Diploma Supplement Project: Final Draft, September 1998

In an effort to facilitate credit recognition and transfer resulting from student exchanges, UMAP decided to adopt the ECTS model for its own University Credit Transfer System (UCTS). Like the ECTS, the objective of UCTS is to make UMAP more effective by ensuring that credit is granted by students' home institutions for study undertaken on exchange and to facilitate greater mobility. Some member country governments (Australia and Thailand, for example) are already planning to make the use of UCTS mandatory for institutions applying for government funding for UMAP exchanges.

A five-year voluntary pilot project using UCTS is taking place in a number of UMAP countries between 1999 and 2004. Participating Australian universities are admitting their first intake of UCTS students in a few weeks and hope to have preliminary feedback by the fall of 2000. As Canada has just become a full member of UMAP, the development and findings of the pilot project will be of considerable interest to Canadian universities.

UCTS Tools and Methods

Basically the UCTS is a simplified version of the ECTS. Rather than focusing on the prior inter-departmental or inter-institutional agreement of the courses that would make up a full program within a discipline or subject, and producing a general information package that could be widely distributed, UCTS is more student-centred. While faculty provide advice on UCTS and act as

institutional contacts, it is students themselves who choose their study abroad program. Only after this is done, do the host and home institutions agree on the credit to be granted each student's *individual study program* of courses.

Thus, to participate in the UCTS, the exchange student, the home institution and the host institution need to complete a credit transfer agreement in advance of the exchange. Typical arrangements would take into account elements such as the student's workload and grades achieved at both the home and host institutions. Agreed scales are then used to convert both the workload and grades from the host institution to that of the home institution, using the form described in the next section. In the process, information on course content, levels of study, number of contact hours, etc. would be exchanged by the host and home universities (as opposed to being presented more formally in an ECTS information package).

UCTS Record of UMAP Study

The major components of the UCTS include the negotiation of study programs by students, staff and faculty in students' home and host institutions, the UCTS "Record of UMAP Study" form, the UCTS credit point scale and the UCTS grading scale. In addition, the scheme requires that the home and host institution registrars officially sign and stamp the Record of Study form.

The "Record of UMAP Study Program" form is the single piece of documentation involved in UCTS. It contains only four sections:

a) the student's personal data, including a student identification number;

b) details of the proposed UMAP study program to be completed and signed by the student and counter-signed by academic staff members of both home and host institutions;

c) the transcript of UMAP study program results in which the host institution lists courses taken, grades and its own as well as UCTS credits, and which the home institution completes with its own translation of grades and credits; and

d) the certification of the UMAP study program (signing-off) by the authorized registrarial or decanal authorities at both host and home institutions.

UCTS Credit Allocation in Theory and Practice

The UCTS credit point scale is based on ECTS (60 credits for a full-time student's workload for an academic year, 30 points for one semester full-time study, and 20 for one term); likewise, its grading scale uses the ECTS model. UMAP simplifies ECTS credit allocation, however, by basing it on a standard conversion based on a mathematical formula which is undertaken by the home and host institutions.

When contacted by an applicant exchange student, the host institution first records the credits for the student's proposed study program in terms of its own credit system, converts them to UCTS credits and informs the home institution. The home institution then converts the UCTS credits to its credit system and returns the result to the host institution, whereupon the study program is approved by both institutions.

The following examples are taken from the user's guide that UMAP has developed to explain how to use the UCTS and convert credits.

EXAMPLE A

One semester study program in host institution (host institution 16 credit points per semester; home institution 6 credit points per term)

Course Unit	Host Institution	UCTS	Home Institution
A	4	7.5	2.25
B	4	7.5	2.25
C	4	7.5	2.25
D	4	7.5	2.25
Total	**16**	**30.0**	**9.00**

Source: UCTS User's Guide

The formula to convert host institution points to UCTS for each course is 4 x 30 divided by 16. The formula to convert from UCTS to home institution points is 7.5 x 9 divided by 30.

EXAMPLE B

One academic year study program in host institution (host institution 31 credit points per year; home institution 125 credit points per year)

Course Units	Host Institution	UCTS	Home Institution
Semester One			
A	5	9.7	20.2
B	5	9.7	20.2
C	5	9.7	20.2
Semester Two			
D	5	9.7	20.2
E	5	9.7	20.2
F	5	9.7	20.2
G	1	1.9	4
Total	**31**	**60**	**125**

Source: UCTS User's Guide

The formula to convert host institution points to UCTS for each course is course unit point value x 60/31. The formula to convert from UCTS to home institution points is course unit point value x 125/60.

UCTS Grading Scale

As can be seen from the brief description on page eight, the ECTS grading scale is fairly straightforward and UCTS has adopted it outright. To summarize, the grading scale is intended solely to assist in the conversion of grades between host and home institutions. It uses seven grades from A to F with A being excellent and F being a failure (FX is failure, no repeats), a norm-based distribution of grades (percentage of students in course achieving certain levels), if desired, and a definition for each grade from Excellent to Fail. The example below is reproduced from the UCTS User's Guide.

EXAMPLE A

The host institution uses a 100-point grade scale for each course with 50 a pass and 90 excellent; the home institution has a six-step set of descriptors: First Class, Upper Second Class, etc.

Course units completed by student	Host institution grade	UCTS grade	Home institution grade
A	87	B	Upper Second
B	54	E	Pass
C	68	D	Lower Second
D	38	FX	Fail
E	60	E	Third Class

Source: UCTS User's Guide

In summary, while UCTS is based on the ECTS model of 60 credits per full year of study and on the ECTS grading scale, it is a much simplified version with less paperwork involved (only one form is used for all aspects of credit transfer) and less preliminary work required of institutions in terms of determining and negotiating in advance the credit allocation to be included in the institutional information package since it relates only to the actual exchange students and their specific programs of study. Moreover, UCTS is designed solely to translate student workloads and grades between institutions and is not intended to replace either institution's own systems.

North America

In the wake of the North American Free Trade Agreement (NAFTA), a trilateral meeting (Canada, Mexico, the United States) took place in Wingspread, New Mexico in 1992 to investigate ways to enhance North American cooperation in higher education. The meeting concluded with the Wingspread Declaration calling for greater bilateral and trilateral student and faculty exchanges among the three countries.

One of the outcomes of this dialogue was the launch in 1995 of the Program for North American Mobility in Higher Education, a program funded by the three national governments to support the development of institutional frameworks for student mobility. In Canada, the program is administered by HRDC. One of the program's principal aims is to improve the mutual recognition and portability of academic credits among North American higher education institutions, and,

consequently, selected projects must include full transfer and/or recognition of credit for study abroad.

Despite these and other efforts, however, a key concern expressed at the October 1999 North American higher education conference of the Consortium for North American Higher Education Collaboration (CONAHEC), was that the actual level of international collaboration in higher education was much lower than anticipated. Although there are clearly many factors that have had an influence on this situation, the lack of credit recognition and transnational policies concerning the mutual recognition of credentials were seen to be significant obstacles to increased exchanges in the North American context. The three governments have sponsored research initiatives to investigate whether this situation can be improved, including a consideration of the potential usefulness of the ECTS and UCTS models to stimulate North American credit recognition and transfer.

What do ECTS and UCTS mean for Canadian universities?

While it is true that most Canadian universities do not currently view credit transfer as an insurmountable barrier to study abroad (AUCC's recent survey found that lack of funds to support students was the single most important obstacle), and while most Canadian university agreements with foreign institutions usually contain provisions to recognize any credits earned during academic exchanges, there are several important reasons why Canadian institutions may feel compelled to use these credit transfer systems in their international activities or may deem it useful to adopt ECTS/UCTS for their own purposes.

For example, Canadian universities may find that their institutional partners in Europe or Asia increasingly request the use of these credit transfer schemes in student exchange arrangements. It is interesting to note that AUCC's database shows that the number of Canadian universities' international exchange agreements with Europe and Asia constitute 69 percent of total number recorded in the database; moreover, the number of Canadian university agreements with partners in Western Europe and Asia have been growing most rapidly, from some 275 agreements in 1990 to 1,050 agreements in 1999 in the case of Western Europe, and from approximately 175 to 575 agreements with Asia over the same period. These regions are, of course, where further implementation of ECTS and UCTS is expected. In fact, several respondents to AUCC's survey on academic recognition indicated that their European partners have already asked them to use ECTS.

> *"Generally speaking, the standardized approach offered by the ECTS system is a BREATH OF FRESH AIR. It saves us quite a bit of time and guesswork - the only complaint is that all institutions aren't part of it, as the ones that aren't take up a disproportionate amount of resources and guesswork and lend themselves to a less confidant approach!".*
>
> Respondent to the AUCC survey on credit recognition tools

It is also conceivable that federal government-sponsored programs such as those funded by HRDC may follow the lead of the European Union, Australia and Thailand and begin requiring the use of a credit transfer scheme as a criterion for funding mobility projects. Another possible scenario is that in negotiating new or renewed cultural exchange programs with Canada, foreign

governments may request that a credit transfer scheme be a program requirement. Developments such as these would give Canadian universities a strong incentive to adopt such tools.

In the context of Canadian universities' efforts to increase the number of full-time or short-term international students on their campuses, the transparency of ECTS or UCTS may make it easier and faster for Canadian registrars and admissions officers to interpret European and Asian transcripts. Moreover, when it comes to promoting short-term study abroad opportunities for fee-paying international students, the use of a credit transfer system like ECTS or UCTS may be seen to enhance the marketability of Canadian offerings since foreign students could be assured of appropriate recognition at home of the time they spend studying in Canada.

Finally, as mentioned above, Canadian universities are putting increasing emphasis on providing international academic experiences for their own students, with 89 percent of respondents to AUCC's internationalization survey assigning it a medium-to-high priority. Interestingly, the survey also revealed that Western Europe, Australia and New Zealand are currently the top study abroad destinations for Canadian students — once again, precisely those areas where credit recognition tools are most likely to be used.

The Department of Chemistry at McGill University currently coordinates a European Union-Canada student mobility project involving a network of eight Canadian (McGill plus Calgary, Dalhousie, McMaster, Montreal, New Brunswick, Toronto and Waterloo) and 22 European universities that takes advantage of European ECTS practice to promote Canadian student mobility. A total of 56 Canadian students is expected to participate in the three-year exchange project, with courses taken abroad being recognized towards student home degree programs.

The increasing numbers of students seeking to take advantage of study abroad opportunities may be another incentive for Canadian institutions to use these credit transfer schemes, not least as a means to ensure that foreign university officers give appropriate recognition to Canadian academic credentials. Anecdotal evidence also suggests that many Canadian students are reluctant to become involved in study abroad programs if academic credit is not guaranteed or if the grades they earn at a host university are not appropriately reflected on their academic transcripts, particularly if they intend to pursue graduate studies. ECTS and UCTS credit point and grade conversion systems may facilitate Canadian student mobility in this regard, as well.

Next Steps

The implications of the development and use of ECTS in Europe and UCTS in Asia for Canadian institutions (or for developments in North America) are still somewhat unclear. It is in an effort to shed some light on their possible impact that this project has been launched. Any firm conclusions about the desirability or feasibility of adopting either the ECTS or UCTS models in the Canadian context are beyond the scope of this brief background paper. It is hoped, nonetheless, that by identifying some of the issues, challenges and potential benefits of these systems, the reader may be stimulated to think of others. As this work is intended to be an ongoing initiative, your feedback and comments are very welcome and should be directed to Karen McBride, Director, International Relations at the AUCC <kmcbride@aucc.ca>.

Over the coming months, AUCC will supplement commentary from readers of this backgrounder with a more in-depth look at how institutions assess these credit transfer schemes by working with several case-study universities. These institutions will conduct in-house interviews and focus groups with appropriate university representatives to determine the opportunities and/or obstacles that have an influence on the greater use of credit recognition tools by the institution from academic, administrative and financial perspectives. In addition, a roundtable consultation is planned to identify common issues and barriers in order to develop a more informed assessment of implications of ECTS and UCTS for the Canadian university community. A final report will be published by AUCC in the near future.

For Further Reference

The following Web sites are good sources of information about the programs described in this paper as well as academic recognition more generally:

Association of Universities and Colleges of Canada
- www.aucc.ca

Canadian Information Centre for International Credentials (CICIC)
- www.cicic.ca

European Centre for Higher Education (CEPES)
- www.cepes.ro

European Commission (EU)
- www.europa.eu.int/en/comm/dg22/recognition/index.html

European Credit Transfer System (ECTS)
- www.europa.eu.int/en/comm/dg22/socrates/ects.html

International Association of Universities
- www.unesco.org/iau/

UNESCO
- www.education.unesco.org

University Mobility in Asia and the Pacific (UMAP)
- www.umap.org/ucts.html

In addition, the following publications provide full descriptions of the European and Asian credit recognition and transfer schemes as well as samples of the forms used in ECTS, UCTS and the Diploma Supplement:

ERASMUS. *European Community Course Credit Transfer System: Presentation of the ECTS Pilot Scheme, 2nd edition*. Brussels, 1990.

European Commission - Council of Europe - UNESCO-CEPES Joint Working Group. *Revised Diploma Supplement Pilot Project: Final Draft*. Bucharest: UNESCO-CEPES, 1998.

UMAP. *UMAP Credit Transfer Scheme: Users' Guide*. Tokyo: UMAP, undated.

JUIN 2000

À CHACUN SON DÛ

LES UNIVERSITÉS CANADIENNES ET LES SYSTÈMES EUROPÉEN ET ASIATIQUE DE TRANSFERT DE CRÉDITS

Association des universités et collèges du Canada
Association of Universities and Colleges of Canada

Table des matières

Avant-propos i

Pourquoi débattre la reconnaissance des études? 1

Europe 3
- Historique 3
- Outils et méthodologie ECTS 4
- Le dossier d'information 5
- Affectation de crédits ECTS en théorie et en pratique 7
- L'échelle de notation 8
- Avantages et orientation future 8

Asie 9
- Historique 9
- Outils et méthodologie UCTS 10
- Dossier UCTS des études 10
- L'affectation de crédits en théorie et en pratique 11
- L'échelle de notation UCTS 12

Amérique du Nord 13

Que signifient l'ECTS et l'UCTS pour les universités canadiennes? 14

Prochaines étapes 15

Sites à consulter 17

Avant-propos

L'Association des universités et collèges du Canada représente à l'échelle nationale les universités et collèges universitaires auprès du gouvernement fédéral. Elle a pour mandat de favoriser et de promouvoir les intérêts de l'enseignement supérieur, notamment en facilitant les activités d'internationalisation des établissements membres. À cette fin, l'AUCC veut alimenter l'intérêt croissant des universités de faciliter les expériences d'études à l'étranger pour leurs étudiants et d'accueillir des étudiants étrangers[1]. Un facteur clé à la réussite des échanges est de veiller à ce que les unités de cours acquis par les étudiants à l'étranger soient prises en compte par leur université d'origine. L'AUCC vous propose donc ce document d'information afin de mieux faire connaître au milieu universitaire les principaux outils de reconnaissance et de transfert des titres d'études en usage dans d'autres parties du monde et de relancer la discussion sur leurs incidences possibles pour les universités canadiennes qui aspirent à multiplier les échanges d'étudiants et à en améliorer la qualité.

Nous sommes reconnaissants de la contribution de Gail Larose qui a rédigé le document, de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) qui a soutenu financièrement le projet et nous remercions particulièrement les universités et les ministères de l'Éducation qui ont répondu si rapidement à l'enquête de l'AUCC sur l'utilisation d'outils de reconnaissance des études au Canada.

[1] Les expressions « études à l'étranger » et « échanges d'étudiants » désignent de façon plus ou moins interchangeable des études de courte durée (qu'il y ait ou non une formule de réciprocité) qu'un étudiant à mi-chemin dans son programme entreprend à un autre établissement (d'accueil) où il (ou elle) acquiert des unités de cours applicables à un grade de son établissement d'origine. Ces études de courte durée peuvent être des programmes en alternance ou des cours facultatifs suivis à l'étranger. Nous n'avons pas l'intention de traiter ici de questions liées au recrutement ou à l'admission d'étudiants étrangers à des programmes complets à un cycle ou l'autre ni de l'évaluation des titres ou l'agrément des établissements étrangers mais certains aspects de ces régimes de transfert d'unités peuvent être évoqués utilement dans ces contextes.

Pourquoi débattre la reconnaissance des études?

La mobilité des étudiants a longtemps intéressé beaucoup de pays, en particulier ceux du monde en développement, et il est clair que l'intérêt pour la mobilité des étudiants et des travailleurs augmente en ce début de siècle. À l'échelle internationale, on se rend mieux compte des importants avantages sociaux qui accompagnent l'éducation internationale. Par exemple, en juin 1999 les dirigeants des nations du G-8 ont officiellement reconnu l'importance de l'éducation internationale en adoptant la *Charte de Cologne* dans laquelle on réclame notamment « la promotion de l'étude des langues étrangères et la multiplication des échanges internationaux de professeurs et d'étudiants pour améliorer la compréhension des différentes cultures et favoriser la mobilité dans un monde sans frontières ». De même, après une vingtaine d'années de travail sur la reconnaissance des titres d'études, le Conseil d'Europe et l'UNESCO ont adopté à Lisbonne la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. La Convention de Lisbonne, comme on l'appelle maintenant, devait entre autres statuer « que la reconnaissance des études, des certificats, des diplômes et des titres obtenus dans un autre pays de la région européenne constitue une mesure importante en vue de promouvoir la mobilité entre les Parties » et « qu'une reconnaissance équitable des quaiifications représente un élément clé du droit à l'éducation et une responsabilité de la société ».

LEXIQUE

CEPES - Centre européen pour l'enseignement supérieur
CICDI - Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux
Convention de Lisbonne - convention internationale de l'UNESCO sur la reconnaissance des grades, des diplômes et des études
cours - unité autonome à l'intérieur d'un programme d'études
crédit - mesure des résultats d'apprentissage
ECTS - Système européen de transfert d'unités de cours
ERASMUS - Programme d'action communautaire en matière de mobilité des étudiants
Reconnaissance - attestation, établie par une autorité compétente (universités, associations professionnelles, etc), de la valeur d'une qualification d'enseignement étrangère, aux fins d'accéder aux activités d'enseignement et (ou) d'emploi
SOCRATES - Programme d'action européen dans le domaine de l'éducation
UCTS-système de transfert d'unités universitaires
UMAP - mobilité universitaire en Asie et dans le Pacifique

Il y a lieu de rappeler que le Supplément au diplôme, conçu comme un outil qui aiderait à évaluer les diplômes de fin d'études, a été créé à la même époque comme aide à la mise en oeuvre de la Convention de Lisbonne. Étant donné que nous nous concentrons ici sur la reconnaissance et le transfert des unités dans le contexte d'études de courte durée à l'étranger et de programmes d'échanges, il faudra attendre une autre étude pour traiter à fond le Supplément au diplôme. On trouvera d'autres détails sur le supplément dans l'encadré latéral de la page 9 et dans les sites Web dont la liste figure dans la dernière section.

Dans bien des pays du monde, on prend très au sérieux la mobilité des étudiants. Comme nous l'expliquons plus loin, l'Europe a été une pionnière dans ce domaine en créant et en utilisant le Système européen de transfert de crédits (ECTS) entre autres initiatives. La région Asie-Pacifique

suit son exemple pour faciliter la mobilité des étudiants dans la région et particulièrement les échanges avec l'Australie.

Au Canada, on remarque aussi que l'éducation internationale attire plus d'attention à plusieurs niveaux. Par exemple, le ministère du Développement des ressources humaines Canada (DRHC) au niveau fédéral subventionne des activités telles que son programme de mobilité internationale en enseignement supérieur. Le programme alimente des projets d'aide aux échanges d'étudiants entre le Canada et les pays de la Communauté européenne (CE) et entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Des signes prometteurs font penser que DRHC pourrait un jour soutenir plus d'initiatives de mobilité des étudiants avec d'autres régions du monde. Il est important de préciser que ces initiatives exigent une garantie que les études des participants aux projets parrainés par le ministère seront reconnues.

Le Canada a aussi décidé dernièrement de se joindre officiellement à une organisation de 26 pays appelée University Mobility in Asia and the Pacific (UMAP).[2] L'UMAP a été créée en 1991 pour favoriser la mobilité des professeurs et des étudiants à partir des échanges et la coopération interuniversitaire et aussi cerner et pallier les obstacles à la mobilité. On trouvera plus de détails sur l'UMAP à la page 9.

Beaucoup de gouvernements provinciaux ont aussi augmenté leur aide à l'éducation internationale, par exemple en créant des organisations et, dans certains cas, en augmentant l'aide financière. Une bonne partie de l'activité au niveau provincial porte sur la promotion des établissements d'enseignement à l'étranger mais on s'intéresse aussi aux échanges d'étudiants. Les gouvernements fédéral et provinciaux se consultent par l'entremise d'un comité auquel participent le Conseil des ministres de l'Éducation Canada (CMEC) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Du côté des établissements, les universités se concentrent de plus en plus sur la mobilité des étudiants. Issu d'une récente initiative de l'AUCC, *Progression et promesse - le rapport 2000 de l'AUCC sur l'internationalisation des universités canadiennes*, révèle que la plus importante raison d'être de l'internationalisation selon 73 pour cent des répondants est de former des diplômés qui connaissent la scène internationale et sont compétents en relations culturelles. De plus, une plus grande conscience de l'importance des études à l'étranger et le fait qu'il y ait plus d'occasions d'en faire sont jusqu'ici parmi les retombées les plus importantes de l'internationalisation. Il n'est donc pas étonnant que 89 pour cent des établissements qui ont répondu s'intéressent moyennement ou beaucoup à donner à leurs étudiants une expérience des études à l'étranger.

C'est la juxtaposition de ces deux facteurs, plus d'intérêt pour les études de courte durée à l'étranger de la part du Canada et d'autres pays et le souci que les études soient correctement

---

[2] Les pays membres de l'UMAP sont : l'Australie, le Brunéi, le Cambodge, le Canada, le Chili, Fidji, Guam, la RAS Hong-Kong, l'Indonésie, le Japon, la Corée, le Laos, la Malaisie, le Mexique, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République populaire de Chine, les Philippines, la Russie, Singapour, le Sri Lanka, Taïwan, la Thaïlande, les États-Unis, le Vietnam et les Samoa occidentales.

reconnues, qui rend opportun pour le milieu des universités d'en apprendre davantage sur ces nouveaux cadres de transfert d'unités et d'évaluer les enjeux en fonction de la possibilité que leurs partenaires de l'enseignement dans d'autres pays en fassent plus grand usage.

Europe

Historique

Poussés par le mouvement vers une intégration plus complète en Europe, les établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne (UE) cherchent des moyens d'augmenter la mobilité des étudiants et des travailleurs et de reconnaître et valider officiellement le niveau atteint par leurs étudiants. Les Européens s'attaquent à la question de la reconnaissance sur deux fronts distincts.

Le premier secteur d'activité a trait à la reconnaissance des titres acquis en enseignement supérieur, une tâche épaulée par le réseau des Centres d'information nationaux européens de reconnaissance universitaire de la commission européenne, dont le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) est membre. Les travaux de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO-CEPES pour mettre au point et promouvoir le Supplément au diplôme déjà mentionné s'inscrivent aussi dans cette démarche d'ensemble.

Le deuxième secteur d'activité est axé sur la reconnaissance d'éléments d'un programme d'études entrepris à l'étranger. L'Union européenne a montré la voie en créant un cadre plurinational pour la mobilité des étudiants, le Programme d'action communautaire en matière de mobilité des étudiants couramment appelé ERASMUS. C'est le volet de SOCRATES qui regarde l'enseignement supérieur (voir le lexique). ERASMUS a été mis en place à l'été 1987 pour promouvoir la mobilité des étudiants en Europe. Aujourd'hui, il réunit 24 pays[3] qui représentaient en 1999-2000 une population totale de plus de 460 millions et quelque 1 200 établissements d'enseignement supérieur (entre 5 000 et 6 000 départements et facultés). SOCRATES-ERASMUS englobent un large éventail d'activités et de mécanismes de financement dont des échanges d'étudiants et de professeurs, la création conjointe de programmes d'études et des cours de langues. Optimiste, l'Union européenne voudrait que 10 pour cent des étudiants de son territoire suivent au moins une partie de leurs études dans un autre pays.

ERASMUS doit notamment promouvoir la reconnaissance des titres à travers la communauté européenne pour que les étudiants puissent circuler plus librement entre les États membres. L'objection du Système européen de transfert d'unités de cours (ECTS) est de mesurer et de comparer les résultats de l'étudiant et de les transférer d'un établissement à l'autre. Il est important de retenir à cet égard qu'avant l'adoption de l'ECTS, il n'était pas courant dans les établissements d'enseignement supérieur d'Europe de recourir à des structures modulaires de

---

[3] Les 24 pays sont les 15 États membres de l'Union européenne (l'Australie, la Belgique le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni), les trois pays membres de l'Espace économique européen (EEE) (l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) et les six pays associés (la Hongrie, la Roumanie, la République tchèque, la République slovaque, la Pologne et Chypre).

cours et de programmes et ils n'avaient pas l'habitude de se servir de régimes d'accumulation d'unités pour la notation du rendement et de la progression. Des annuaires comme ceux que nos universités publient régulièrement n'étaient pas courants, ce qui rendait difficile pour les établissements d'évaluer les relevés de notes d'autres universités.

L'ECTS a été mis en oeuvre par la Commission européenne comme une partie intégrante de son programme ERASMUS. L'ECTS est donc une initiative importante dans l'administration de la reconnaissance des titres en Europe. Il aide les établissements d'enseignement supérieur à mieux collaborer en leur facilitant l'accès à l'information sur les programmes d'études étrangers et en établissant des modalités communes pour la reconnaissance des titres.

Le système, créé en 1988, a été mis à l'essai au cours d'une période de six ans dans 145 établissements d'enseignement supérieur des états membres de l'UE et dans les pays de l'EEE en cinq disciplines (administration des affaires, chimie, histoire, génie mécanique et médecine). La phase pilote ayant été prometteuse, on a invité 38 universités et 36 établissements d'enseignement supérieur non universitaires à se joindre au programme en 1995. En 1997-1998, 772 autres établissements ont postulé l'admission suivis de 290 en 1998-1999.

La Commission européenne exige que chaque établissement participant nomme des coordonnateurs de département et d'établissement ECTS. Elle désigne elle-même des membres du corps professoral comme coordonnateurs de disciplines à titre de personnes-ressources. C'est que le régime est fondé sur un accord *a priori* entre les départements participants sur un contenu acceptable et l'allocation d'unités pour les cours offerts aux étudiants participant aux échanges, qu'il y ait ou non des participants. À ce titre, l'ECTS demeure un régime strictement volontaire et décentralisé, fondé sur la coopération interuniversitaire et la confiance des partenaires. De plus, chaque établissement ou département participant choisit ses propres partenaires.

Outils et méthodologie ECTS

Les principaux outils de l'ECTS sont :

1) le dossier d'information de l'établissement d'accueil qui contient des renseignements généraux dont un annuaire dans lequel sont décrits les cours (contenu, préalables, méthodes d'évaluation, échelles de notation, etc.) et les unités ECTS allouées d'après l'évaluation de la charge de travail de l'étudiant;

2) le contrat d'études (formulaire de candidature) dans lequel les étudiants décrivent le programme d'études à l'étranger qu'ils désirent suivre et qui est approuvé par les deux universités avant le départ;

3) le relevé de notes qui contient le nombre de crédits ECTS ainsi que les notes d'après l'échelle de notation locale et d'après l'échelle ECTS qui dresse un bilan respectivement qualitatif et quantitatif du travail accompli par l'étudiant.

Pour l'établissement, la participation à l'ECTS exige la nomination des coordonnateurs de département ECTS pour chaque domaine ou discipline dans tous les départements et facultés qui ont l'intention d'utiliser l'ECTS (probablement ceux qui participent à un nombre substantiel d'échanges, étant donné la forte somme de travail qu'entraînent les discussions préliminaires); affecter des crédits aux unités d'études et négocier des accords avec les établissements et départements partenaires; élaborer des dossiers d'information dans deux langues au moins; distribuer et recueillir les formulaires de candidature et les contrats d'études; sélectionner les étudiants et consigner leurs résultats au moyen de relevés de notes contenant à la fois les notes selon l'échelle de l'établissement d'origine et les crédits ECTS.

En retour, l'ECTS donne de la transparence aux programmes d'études en donnant des renseignements détaillés sur les cours et sur leur pertinence aux grades recherchés. Il aide les professeurs à prendre des décisions fondées sur un accord *préalable* entre l'établissement d'attache et l'établissement d'accueil sur le contenu des programmes d'études. Il permet aussi aux établissements de conserver leur autonomie et la responsabilité de toute décision touchant les résultats de l'étudiant sans modifier les structures, les normes et les méthodes d'évaluation déjà en place.

De la perspective estudiantine, l'ECTS fonctionne ainsi : les étudiants des départements participants communiquent avec leur coordonnateur du département qui leur fait remplir un formulaire de candidature ou un contrat d'études afin d'étudier à une université dans un autre pays. Étant donné que de tels échanges sont financés en Europe par les subventions d'ERASMUS, la sélection finale des étudiants est faite par voie de concours. On remet ensuite aux étudiants un dossier d'information sur les programmes d'études des universités partenaires dans le pays choisi. Si les étudiants sont retenus, on leur remet un relevé de notes en termes ECTS montrant leurs résultats à date. L'étudiant doit lui-même faire sa demande et s'inscrire à l'établissement étranger. Après la période d'études, l'établissement d'accueil ajoute à son relevé de notes les « crédits ECTS » acquis à l'étranger.

En théorie, les étudiants pourraient passer chaque semestre dans un pays différent d'Europe et accumuler les unités nécessaires pour obtenir un grade. Par exemple, le projet pilote décrit le cas d'un étudiant hollandais hypothétique qui parle depuis toujours le néerlandais, l'allemand et l'anglais (ce qui n'est pas rare aux Pays-Bas) et qui fait sa première année d'études dans son pays. Il passe ensuite deux semestres dans une université allemande qui lui décerne un *Diplomvorprüfung* après quoi il passe la troisième année dans une université britannique dont il sort avec un grade.

Le dossier d'information

Le régime modulaire est quelque peu révolutionnaire pour certaines universités européennes. Le dossier d'information, un outil important, explique en termes simples comment les programmes offerts par les départements participants sont divisés en plus petits éléments de cours qui sont à la base de la reconnaissance non seulement de chaque cours mais aussi des qualifications intermédiaires et finales. Dans ce contexte, il est important que les deux établissements aient des renseignements aussi détaillés que possible pour pouvoir s'entendre sur le niveau approprié de transfert et de reconnaissance des crédits.

Les établissements rédigent les dossiers d'information qui contiennent des renseignements généraux sur eux et des détails sur les cours auxquels les étudiants s'inscriront en vue d'obtenir des crédits et des notes de chaque établissement. Le dossier d'information contient :

A Renseignements sur l'établissement
1. Nom, bref historique
2. Description générale
   - Genre (collège, université, établissement d'État, etc.)
   - Emplacement, description de la région, population, etc.
   - Taille (nombre de professeurs, d'étudiants, de personnel, etc.)
3. Année d'études (dates)
4. Inscription
   - Conditions générales
   - Normes universitaires
   - Exigences linguistiques et règlements
   - Exigences particulières pour les étudiants des échanges s'il y a lieu
   - Droits de scolarité et droits accessoires (s'il y a lieu)
5. Logement
   - Facilités de logement (résidences, hors-campus, services, etc.)
   - Adresses, numéros de téléphone, etc. pertinents
   - Frais
6. Santé, assurances
7. Coût de la vie

B Renseignements sur le département ou l'unité ou le programme d'études
1. Description du département ou de l'unité (spécialités, recherche, équipement, etc.)
   i) Liste des professeurs, coordonnateur ECTS
   ii) Programmes d'études
      - Structure générale (p. ex. nombre d'années nécessaires pour obtenir un grade ou autre diplôme, etc.)
      - Règlements, qualité du dossier, progression
   iii) Procédure d'admission et d'inscription (conditions particulières, dates butoirs)
2. Descriptions de cours (5 à 10 lignes, titre, etc.)
3. Structure des cours
   i) Niveau (première, deuxième, troisième année, etc.)
   ii) Préalables
   iii) Heures de cours (nombre d'heures par semaine, etc.)
   iv) Méthode (cours magistral, séminaire, groupe de discussion, labo, etc.)
   v) Mode d'évaluation (dissertations, travaux de semestre, lecture, examens, etc.)
   vi) Nombre d'unités
4. Nom du professeur

La liste semble couvrir énormément de terrain mais en réalité, la plupart des universités canadiennes publient déjà ce genre de détails dans leurs annuaires et en affichent même la majeure partie dans leurs sites Web.

Affectation de crédits ECTS en théorie et en pratique

Les crédits ECTS sont une valeur numérique affectée à chaque cours et représentent le volume de travail que l'étudiant doit fournir pour chacun d'eux : cours magistraux, séminaires, travaux pratiques en laboratoire ou en bibliothèque et examens ou autres modes d'évaluation. Normalement, 60 crédits représentent le volume d'une année d'études à temps plein (20 crédits par trimestre). Dans l'annexe au projet pilote ECTS, on propose une affectation de crédits suivant différents systèmes.

Genre de cours	Crédits ECTS dans un		
	régime de trimestre	régime de semestre	régime d'année d'études
1. Cours imposés			
a) Cours magistral - 1 h./sem.	1	1,5	3
b) Séminaire - 1 h./sem.	1	1,5	3
c) Exercice - 1 h./sem.	0,5	0,75	1,5
d) Excursion - 1 semaine	6	3	1,5
e) Formation pratique - 6 mois	30	30	30
2. Cours à option qui font partie du programme d'études			
a) Cours magistral - 1 h./sem.	0,5-1	0,75-1,5	1,5-3
b) Séminaire - 1 h./sem.	0,5-1	0,75-1,5	1,5-3
c) Exercice - 1 h./sem.	0,25-0,5	0,38-0,75	0,75-1,5
d) Excursion - 1 semaine	3-6	1,5-3	0,75-1,5
e) Formation pratique - 6 mois	15-30	15-30	15-30
3. Autres parties des cours imposés, examens			
a) Période d'examens en dehors de la période d'études régulière - 6 mois	30	30	30
b) Thèse finale en dehors de la période d'études régulière - 3 mois	15	15	15

Source : Système de transfert de crédits de cours de la Communauté européenne - présentation du projet pilote ECTS, deuxième édition, 1990, annexe 1

Comme le tableau l'illustre, un cours canadien typique comprenant trois heures de cours magistral et une heure de discussion en groupe par semaine pendant deux semestres pourrait recevoir 12 crédits ECTS (4 heures de travail x 1,5 crédit par heure x 2 semestres = 12). Un cours d'un semestre (demi-cours) recevrait six crédits. En général, la somme de travail d'une année d'études typique de deux semestres totaliserait 60 crédits ECTS (12 crédits par cours d'un an x une charge de 5 cours par année = 60 OU 6 crédits ECTS par demi-cours x une charge de 5 cours par semestre x 2 semestres = 60).

En pratique, un étudiant européen passant un trimestre au Canada pourrait avoir une charge de cours complète et recevoir 30 crédits ECTS (5 demi-cours x 6 crédits ECTS par cours = 30). Un étudiant canadien passant trois mois dans une université européenne dans le contexte d'un programme d'échange et suivant par exemple un cours de langue et trois autres cours à option en vue de son grade pourrait recevoir huit crédits ECTS (un cours de langue comprenant 4 heures de labo par semaine égale 4 heures x facteur d'affectation 0,5 + 3 autres cours, chacun comprenant un cours magistral de 2 heures par semaine = 2 heures x 1 crédit x 3 = 8 crédits ECTS) et se voir reconnaître un cours et demi par son établissement d'attache.

On peut aussi accorder des crédits pour des sorties sur le terrain, des stages pratiques et la préparation d'une thèse lorsqu'ils font partie des programmes d'études des deux établissements. Les crédits pour charge de travail ne sont accordés qu'à la réussite des examens exigés ou d'autres modes d'évaluation.

L'échelle de notation

Il existe une échelle ECTS qui aide les établissements d'origine à transposer les notes accordées par les établissements d'accueil dans leur propre système de notation. Par exemple, un étudiant italien pourrait fréquenter une école partenaire en France et recevoir une note de 13 sur 20 pour un cours. À l'établissement français, la note 13 est jugée « bonne » et l'équivalent ECTS est « C ». Le relevé de notes montrera la note française de 13 et la note ECTS « C ». En fonction de ces deux éléments d'information, l'université d'origine en Italie accordera une note de 27 sur 30. On trouvera une description plus complète de l'échelle de notation UCTS bien semblable, avec un autre exemple à la page 13.

ECTS s'étend actuellement dans les pays d'Europe centrale et orientale où l'on veut amplifier la coopération en éducation et en formation à partir du programme PHARE. Ce programme a été mis sur pied vers la fin de 1997 et son fonctionnement en 1998 a débouché sur l'introduction du Supplément au diplôme et de modèles ECTS pour l'évaluation des titres et la reconnaissance des études dans au moins huit pays de la région.

Avantages et orientation future

Du point de vue européen, les principaux avantages de l'ECTS pour les étudiants sont la garantie de la reconnaissance des études faites à l'étranger, l'accès à des études menant à un grade auprès d'étudiants réguliers et d'études à l'étranger, que ce soit dans le premier établissement d'accueil ou même dans un troisième pays. La valeur pour les établissements d'enseignement supérieur réside dans la transparence des programmes d'études par une information détaillée sur les cours. L'ECTS aide également les universités à prendre des décisions relativement à la reconnaissance des résultats d'études après s'être entendues sur le contenu des études à l'étranger et aide à protéger l'autonomie de l'établissement et sa responsabilité pour toutes les décisions touchant la réussite des étudiants sans modifier les structures ou les méthodes d'évaluation.

La coordination et la gestion générales du régime sont confiées au bureau du programme ERASMUS de la Commission européenne à Bruxelles. Le fonctionnement de l'ECTS comporte la tenue d'ateliers nationaux qui sont organisés en coopération avec les coordonnateurs ou les

conseillers ECTS de disciplines et les établissements qui connaissent l'ECTS. Au début de 1998, on a mis en place un réseau de lignes d'aide par lequel les conseillers ECTS donnent des conseils et de l'information en retour et aident à résoudre des problèmes concrets à partir de méthodes éprouvées. La CE a aussi produit le Guide de l'utilisateur ECTS pour aider les établissements à mettre en place et à utiliser le système chez eux.

La Commission européenne effectue actuellement une étude préalable sur la possibilité de faire de l'ECTS un régime européen intégré pour l'accumulation de crédits dans le contexte de l'apprentissage permanent. Le point de départ est la *Déclaration de Bologne* signée en juin 1999. Trente et un ministres de l'Éducation avaient alors accepté de travailler à la création d'un cadre commun pour les titres d'études européens en enseignement supérieur et se sont largement ralliés au modèle de l'ECTS comme étant le meilleur moyen de favoriser une mobilité étendue des étudiants. Les consultations solliciteront de l'information en retour sur l'usage de l'ECTS pour accumuler des crédits en enseignement supérieur et pour son application à l'éducation postscolaire, permanente et professionnelle, à différents modes d'éducation tels que le télé-enseignement et l'éducation ouverte ainsi qu'à l'enseignement supérieur professionnel et la formation professionnelle supérieure. Un rapport devrait paraître vers l'été 2000.

Asie

Historique

University Mobility in Asia and the Pacific (UMAP) est une organisation qui cherche à étendre la mobilité universitaire. L'objectif général est d'arriver à une meilleure compréhension des systèmes culturels, économiques et sociaux à l'intérieur des pays et territoires de la région Asie-Pacifique en augmentant la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur et en améliorant la qualité de ce dernier. Les premières démarches vers l'établissement de l'UMAP ont été prises en 1991 par le comité des vice-chanceliers d'Australie avec le soutien du gouvernement. L'UMAP compte actuellement 26 membres, dont le Canada (voir la liste des pays membres à la page 2).

« Le Supplément au diplôme a été créé par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO-CEPES en 1988. Il est destiné à fournir suffisamment de données indépendantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance équitable sur le plan pédagogique et sur le plan professionnel des qualifications. Il constitue la description de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et de la fonction des études qui ont été réussies par la personne nommée. Il doit être exempt de jugements de valeur, de déclarations d'équivalence et de suggestions sur la reconnaissance. »

Projet de révision du Supplément au diplôme, version finale, septembre 1998

L'UMAP encourage les universités à négocier des accords bilatéraux dans lesquels sont détaillées les conditions des échanges d'étudiants. Les accords d'échanges, très semblables à ceux qui lient beaucoup d'universités canadiennes à des partenaires étrangers, portent sur des questions telles que la sélection des étudiants et du personnel, l'approbation des programmes d'études, la prestation des cours de langues nécessaires et un soutien pratique (aide pour trouver un logement, etc.). On conseille aux étudiants intéressés à prendre part à un échange de communiquer avec le bureau responsable des échanges internationaux à leur université.

Dans le but de faciliter la reconnaissance et le transfert des crédits résultant des échanges d'étudiants, l'UMAP a décidé d'adopter le modèle ECTS pour son propre système de transfert de titres universitaires, l'UCTS. L'objectif est également de rendre l'UMAP plus efficace en veillant à ce que les établissements d'origine reconnaissent les crédits pour les études effectuées pendant les échanges et de faciliter l'expansion de la mobilité. Les gouvernements de certains pays membres (l'Australie et la Thaïlande par exemple) se préparent déjà à imposer l'UCTS aux établissements qui demandent des subventions pour les échanges de l'UMAP.

Un projet pilote volontaire de cinq ans de l'UCTS a commencé en 1999. Les universités australiennes participantes admettront leur premier groupe d'étudiants UCTS dans quelques semaines et espèrent avoir de la rétroaction vers l'automne. Comme le Canada est membre à part entière de l'UMAP depuis peu, le développement et les conclusions du projet pilote intéresseront considérablement nos universités.

Outils et méthodologie UCTS

Pour l'essentiel, l'UCTS est une version simplifiée de l'ECTS. Au lieu d'être axé sur l'accord préalable interdépartemental ou interuniversitaire sur les cours qui constitueront un programme complet dans une discipline ou un sujet et de produire un dossier d'information générale pour ample diffusion, l'UCTS est plutôt centré sur l'étudiant. Les professeurs donnent des conseils sur l'UCTS et sont les personnes-ressources dans les établissements mais c'est l'étudiant qui choisit son programme d'études à l'étranger. C'est seulement après le choix que les deux établissements s'entendent sur les crédits qui seront accordés aux cours compris dans le *programme individuel d'études.*

Ainsi, dans la formule UCTS, l'étudiant d'échange, l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil doivent conclure un accord de transfert des crédits avant le début de l'échange. Un accord typique tiendra compte d'éléments tels que la charge de travail de l'étudiant et les notes obtenues dans les deux établissements. On se sert ensuite d'échelles convenues pour convertir la charge de travail et les notes de l'établissement d'origine en équivalent dans l'établissement d'attache sous la forme décrite à la prochaine section. En cours de route, les deux universités s'échangeront des renseignements sur le contenu des cours, le niveau des études, le nombre d'heures de présence, etc. (au lieu de la méthode plus officielle du dossier d'information ECTS).

Dossier UCTS des études

Les principaux éléments de l'UCTS incluent la négociation des programmes d'études par les étudiants, le personnel et les professeurs des deux établissements, le formulaire de « Dossier d'études de l'UMAP », l'échelle de cotation numérique et l'échelle de notation UCTS. En outre, les registraires des deux universités doivent signer officiellement et estampiller le formulaire de registre d'études.

Le formulaire « Dossier du programme d'études de l'UMAP » est la seule pièce de documentation de l'UCTS. Il ne contient que quatre sections :

1) les données personnelles de l'étudiant, dont un numéro d'identification;

2) les détails du programme d'études proposé que l'étudiant doit inscrire et signer et qui seront contresignés par des membres du personnel enseignant des deux établissements;

3) le relevé des résultats du programme d'études dans lequel l'établissement d'accueil donne la liste des cours suivis, des notes ainsi que les crédits qu'il accorde et ceux de l'UCTS, section que l'établissement d'origine complète avec ses propres équivalents de notes et de crédits;

4) l'agrément du programme d'études de l'UMAP par les responsables autorisés chez le registraire ou le doyen dans les deux établissements.

L'affectation de crédits en théorie et en pratique

L'échelle d'évaluation en points UCTS suit le modèle de l'ECTS (60 crédits pour la charge de travail d'un étudiant à temps plein pour une année d'études, 30 points pour un semestre d'études à temps plein et 20 pour un trimestre); l'échelle de notation suit aussi le modèle ECTS. L'UMAP simplifie cependant l'affectation de crédits en la fondant sur une conversion uniforme établie selon une formule mathématique par les deux établissements.

Lorsqu'un étudiant d'échange s'adresse à lui, l'établissement d'accueil inscrit d'abord les unités applicables au programme d'études qu'il propose selon son propre système, les convertit en crédits UCTS et en informe l'établissement d'origine. Ce dernier convertit alors les crédits UCTS selon son système d'unités et retourne le résultat à l'établissement d'accueil, à la suite de quoi le programme d'études est approuvé par les deux établissements.

Les exemples qui suivent sont tirés du guide de l'utilisateur que l'UMAP a rédigé pour expliquer comment se servir de l'UCTS et convertir les crédits.

EXEMPLE A

Un programme d'études d'un semestre à un établissement d'accueil (16 unités par semestre à l'établissement d'accueil; 6 unités par trimestre à l'établissement d'origine)

Unités de cours	Établissement d'accueil	UCTS	Établissement d'origine
A	4	7,5	2,25
B	4	7,5	2,25
C	4	7,5	2,25
D	4	7,5	2,25
Total	**16**	**30.0**	**9.00**

Source : guide de l'utilisateur de l'UCTS

La formule de conversion des points de l'établissement d'accueil à l'UCTS pour chaque cours est de 4 x 30 ÷ 16. La formule de conversion de l'UCTS aux points de l'établissement d'origine est 7,5 x 9 ÷ 30.

EXEMPLE B

Un programme d'études d'une année à l'établissement d'accueil (31 points par année à l'établissement d'accueil; 125 points par année à l'établissement d'origine)

Unités de cours	Établissement d'accueil	UCTS	Établissement d'origine
Semestre un			
A	5	9,7	20,2
B	5	9,7	20,2
C	5	9,7	20,2
Semestre deux			
D	5	9,7	20,2
E	5	9,7	20,2
F	5	9,7	20,2
G	1	1,9	4
Total	**31**	**60**	**125**

Source : guide de l'utilisateur de l'UCTS

La formule de conversion des points de l'établissement d'accueil à l'UCTS pour chaque cours est : valeur des points de l'unité de cours x 60 ÷ 31. La formule de conversion de l'UCTS au système de l'établissement d'origine est : valeur des points de l'unité de cours x 125 ÷ 60.

L'échelle de notation UCTS

Comme on peut le voir d'après la courte description de la page 8, l'échelle ECTS est relativement simple et l'UMAP l'a adoptée d'emblée. Pour résumer, l'échelle sert uniquement à faciliter la conversion de notes entre les deux établissements. Elle comprend sept échelons de A à F, où A signifie excellent et F, échec (FX signifie échec sans reprise) une répartition normative (pourcentage d'étudiants du cours qui arrivent à certains niveaux) si on le veut et une définition de chaque échelon, d'excellent à échec. L'exemple ci-dessous est tiré du Guide de l'utilisateur de l'UCTS.

EXEMPLE A

L'établissement d'accueil se sert d'une échelle de 100 points dans laquelle 50 est la note de passage et 90 signifie excellent. L'établissement d'origine a un ensemble de descripteurs à six échelons : première classe, deuxième classe supérieure, etc.

Unités de cours suivis	Échelon de l'établissement d'accueil	Échelon UCTS	Échelon de l'établissement d'origine
A	87	B	2e cl. sup.
B	54	E	passage
C	68	D	2e cl. moyenne
D	38	FX	échec
E	60	E	troisième classe

Source : guide de l'utilisateur de l'UCTS

En résumé, même si l'UCTS suit le modèle ECTS de 60 crédits par année complète d'études et son échelle de classement, c'est une version très simplifiée qui comporte moins d'écritures (un seul formulaire suffit pour tous les éléments du transfert) et moins de travaux préliminaires de la part des établissements pour ce qui est de déterminer et de négocier l'affectation de crédits qui sera mentionnée dans leur dossier d'information puisque l'UCTS n'a trait qu'aux étudiants d'échanges et à leur programme d'études. De plus, il est conçu uniquement pour convertir les charges de travail des étudiants et les notes entre les établissements et non pour remplacer les systèmes de ces derniers.

Amérique du Nord

À la suite de la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), une assemblée trilatérale (Canada, Mexique, États-Unis) a eu lieu en 1992 à Wingspread, au Nouveau-Mexique en vue de rechercher des moyens d'améliorer la coopération en enseignement supérieur en Amérique du Nord. L'assemblée a débouché sur la Déclaration de Wingspread préconisant l'élargissement des échanges bilatéraux et trilatéraux d'étudiants et de professeurs entre les trois pays.

L'une des issues du dialogue a été le lancement en 1995 du Programme de mobilité nord-américaine en éducation supérieure, financé par les trois gouvernements nationaux dans le but d'élaborer des cadres pour la mobilité des étudiants. Au Canada, le programme est administré par DRHC. L'un des principaux objectifs est d'améliorer la reconnaissance mutuelle et la transférabilité des titres d'études entre les établissements d'enseignement supérieur nord-américains et par conséquent, les projets sélectionnés doivent comporter le transfert intégral ou la reconnaissance des titres d'études à l'étranger.

Malgré les efforts, on a exprimé au congrès d'octobre 1999 du Consortium for North American Higher Education Collaboration (CONAHEC) pour l'enseignement supérieur nord-américain une vive préoccupation à l'égard du niveau plus faible que prévu de collaboration internationale.

Même si manifestement de nombreux facteurs ont joué, l'absence de reconnaissance des titres d'études et de politiques transnationales sur la reconnaissance mutuelle des titres ont été considérés comme des obstacles de poids à l'expansion des échanges dans le contexte nord-américain. Les trois gouvernements ont parrainé des initiatives sur la recherche de moyens éventuels d'améliorer la situation, par exemple l'étude de l'utilité potentielle des modèles ECTS et UCTS pour faciliter la reconnaissance et le transfert des titres d'études en Amérique du Nord.

Que signifient l'ECTS et l'UCTS pour les universités canadiennes?

S'il est vrai que la plupart des universités ne considèrent pas le transfert de titres d'études comme un obstacle insurmontable aux études à l'étranger (dans une récente étude, l'AUCC a constaté que le manque de fonds pour aider les étudiants était à lui seul l'obstacle le plus important) et quoique la plupart des accords des universités avec des établissements étrangers contiennent d'habitude des dispositions pour la reconnaissance des titres acquis lors d'échanges, il y a plusieurs raisons importantes pour que les établissements canadiens sentent le besoin d'utiliser les systèmes de transfert d'unités de cours dans leurs activités internationales ou puissent juger utile d'adopter l'ECTS et (ou) l'UCTS pour leurs propres besoins.

> *« Tout compte fait, la méthode uniformisée qu'offre le système ECTS est une BÉNÉDICTION. C'est une grande économie de temps et de conjectures et le seul inconvénient est que tous les établissements ne l'ont pas adoptée car ceux qui ne l'utilise pas accaparent trop de ressources et de recherche et inspirent moins confiance. »*
>
> Un répondant à l'enquête de l'AUCC sur les outils de reconnaissance des études

Par exemple, il se peut que les établissements partenaires d'Europe ou d'Asie demandent de plus en plus souvent le recours à des systèmes de transfert de notes dans les accords d'échanges d'étudiants. Il est intéressant de voir dans la base de données de l'AUCC que le nombre d'accords d'échanges internationaux des universités canadiennes avec des partenaires d'Europe et d'Asie constitue 69 pour cent du total; en outre, c'est le nombre d'accords avec des partenaires d'Europe occidentale et d'Asie qui a augmenté le plus rapidement, passant d'environ 275 accords en 1990 à 1 050 en 1999 pour l'Europe occidentale et d'environ 175 accords à 575 avec l'Asie pendant la même période. Ces régions sont justement celles où l'on s'attend à utiliser plus amplement l'ECTS et l'UCTS. De fait, plusieurs répondants à l'enquête de l'AUCC sur la reconnaissance des études ont dit que leurs partenaires européens leur avaient déjà demandé de se servir de l'ECTS.

Il est également concevable que les programmes subventionnés par le gouvernement fédéral tels que ceux de DRHC suivent l'exemple de l'Union européenne, de l'Australie et de la Thaïlande en commençant à exiger un système de transfert un critère pour le financement des projets de mobilité. Un autre scénario possible est qu'en négociant de nouveaux programmes d'échanges culturels ou le renouvellement de programmes avec le Canada, des gouvernements étrangers demandent qu'un système de transfert d'unités soit une condition des programmes. Si c'était le cas, ce serait un puissant encouragement pour que les universités adoptent de tels outils.

Dans le contexte des efforts des universités pour attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers à temps plein ou pour de courtes durées sur nos campus, la transparence de l'ECTS et

de l'UCTS faciliterait et accélérerait pour les registraires et les agents d'admission canadiens l'interprétation des relevés de notes européens et asiatiques. Et pour la promotion des possibilités de courts séjours d'études auprès des étudiants étrangers indépendants, le recours à un système de transfert d'unités comme l'ECTS ou l'UCTS peut sembler améliorer la possibilité de commercialisation des programmes canadiens car les étudiants étrangers seraient assurés que le temps passé à étudier ici serait bel et bien reconnu dans leur pays.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit, les universités attachent davantage d'importance à donner une expérience d'études à l'étranger à leurs propres étudiants et 89 pour cent des répondants à l'enquête sur l'internationalisation attribuaient à cet élément un degré de priorité de moyen à élevé. Fait intéressant, l'enquête a aussi révélé que l'Europe occidentale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont actuellement les principales destinations des étudiants canadiens et, répétons-le, ce sont précisément les régions où les outils de reconnaissance des études sont les plus susceptibles d'être utilisés.

Le département de chimie de l'Université McGill coordonne un projet de mobilité des étudiants entre l'Union européenne et le Canada qui comporte un réseau de 8 universités canadiennes (McGill, Calgary, Dalhousie, McMaster, Montréal, Nouveau-Brunswick, Toronto et Waterloo) et 22 européennes qui profitent de l'ECTS européen pour promouvoir la mobilité des étudiants canadiens. Au total, 56 étudiants canadiens devraient prendre part au projet d'échanges d'une durée de trois ans et les cours suivis à l'étranger seront pris en compte dans le programme d'études au Canada.

Le nombre croissant d'étudiants qui veulent profiter des occasions d'étudier à l'étranger inciterait peut-être aussi les universités canadiennes à se servir de systèmes de transfert d'unités, en bonne partie pour s'assurer que les agents des universités étrangères reconnaissent comme il se doit les titres canadiens. Selon certains témoignages, beaucoup d'étudiants canadiens hésiteraient à s'inscrire à des programmes d'études à l'étranger si la reconnaissance des titres n'est pas garantie ou si les notes acquises à l'université d'accueil ne sont pas suffisamment prises en compte dans leurs relevés de notes, surtout s'ils ont l'intention de poursuivre des études supérieures. Les systèmes ECTS et UCTS de conversion des crédits et des notes pourraient aussi faciliter la mobilité des Canadiens en ce sens.

Prochaines étapes

L'incidence de la création et de l'utilisation de l'ECTS en Europe et de l'UCTS en Asie pour les établissements canadiens (ou pour la suite des choses en Amérique du Nord) n'est pas tout à fait claire. Notre projet est un effort pour faire la lumière sur les retombées possibles. Ce court document d'information ne peut prétendre apporter des conclusions fermes sur l'opportunité ou la faisabilité d'adopter le modèle de l'ECTS ou de l'UCTS dans le contexte canadien. Nous espérons néanmoins qu'en dégageant des aspects, des enjeux et des avantages potentiels de ces systèmes, nous inciterons le lecteur à en chercher d'autres. Étant donné que l'initiative se poursuivra, vos commentaires sont les bienvenus et nous vous prions de les adresser à Karen McBride, directrice des relations internationales à l'AUCC <kmcbride@aucc.ca>.

Au cours des prochains mois, l'AUCC complétera les commentaires des lecteurs par un examen plus approfondi de l'évaluation que les établissements font des systèmes de transfert d'unités en

faisant plusieurs études de cas. Les universités feront des entrevues internes et formeront des groupes de consultation avec des universitaires compétents pour déterminer quels débouchés et (ou) quels obstacles auraient une influence sur l'emploi plus répandu d'outils de reconnaissance des études pour les secteurs de l'enseignement, de l'administration et des finances. En outre, une table ronde sera organisée pour dégager les enjeux et obstacles communs afin d'évaluer de façon plus éclairée l'incidence de l'ECTS et de l'UCTS dans notre milieu universitaire. L'AUCC publiera un rapport final dans un futur rapproché.

Sites à consulter

Voici des sites qui sont de bonnes sources d'information sur les programmes décrits dans le document et plus généralement sur la reconnaissance des études :

Association des universités et collèges du Canada
- www.aucc.ca

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)
- www.cicic.ca

Centre européen pour l'enseignement supérieur (CEPES)
- www.cepes.ro

Commission européenne (CE)
- www.europa.eu.int/en/comm/dg22/recognition/index.html

Système européen d'unités capitalisables et transférables (ECTS)
- www.europa.eu.int/en/comm/dg22/socrates/ects.html

Association internationale des universités
- www.unesco.org/iau/

UNESCO
- www.education.unesco.org

University Mobility in Asia and the Pacific (UMAP)
- www.umap.org/ucts.html

Les publications ci-dessus contiennent aussi des descriptions complètes des systèmes de reconnaissance et de transfert de crédits européens et asiatiques et des échantillons de formulaires ECTS et UCTS ainsi que le Supplément au diplôme.

ERASMUS. *Système de transfert des unités de cours de la Communauté européenne - présentation du projet pilote ECTS, 2e édition*, Bruxelles, 1990.

Commission européenne - Conseil de l'Europe - Groupe de travail UNESCO-CEPES. Projet pilote pour la révision du Supplément au diplôme - version finale. Bucarest, UNESCO-CEPES, 1998.

UMAP. *UMAP Credit Transfer Scheme : Users' Guide*. Tokyo, UMAP, sans date.